Symposium International de sculpture

Les Monumentales Mirecurtiennes

88500 Mirecourt – Vosges (F) Du samedi 24 juillet au dimanche 1 août 2027

REGLEMENT

1. Participants

9 artistes seront sélectionnés pour participer au 11ème symposium de sculpture monumentale à Mirecourt.
Le dixième artiste est notre invitée d'honneur ; Lara Steffe , Italie
Matières : bois, pierre et métal
L'inscription est gratuite, chaque sculpteur devra fournir **par courrier postal avant le 1er mars 2027** à **:**
Sculpture et Cie - les monumentales Mirecurtiennes
55 le moulin de Sailly
88500 Poussay (F)
- une biographie rédigée au format texte pour faciliter la traduction
- une photographie d'identité
- la fiche d'inscription ci-jointe dûment remplie,
- un croquis du projet (dessin 4 faces) au format A4 ou maquette (elle ne vous sera pas retournée)
- des explications du projet
- 1 seul projet sera accepté, le dossier comportant plusieurs projets ne sera pas retenu

2. Thème : sortir du cadre

3. Les horaires de travail sont de 9h à 12h et de 14h à 18h30 chaque jour sur le site prévu à cet effet.
Pour des raisons techniques les sculptures devront être terminées pour le vendredi 30 Juillet au soir ; possibilité de travailler à l'outil manuel le samedi matin.

4. Accueil

Les sculpteurs sélectionnés seront accueillis à MIRECOURT le Samedi 24 juillet :Cours Stanislas à partir de 14h et avant 18h (horaire de l'accueil officiel et de l'inauguration du symposium). Les sculpteurs s'engagent à être présents jusqu'à 18h le dimanche 1 août (fin du symposium).

5. Assurance

Chaque sculpteur sélectionné devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et tout document nous assurant de sa protection sociale.

6. Droit des œuvres : Les artistes gardent les droits sur leurs œuvres. Le droit d'enregistrer, de filmer ou de photographier à des fins commerciales pendant et après le Symposium demeure réservé au seul organisateur. Les œuvres à travers les droits moraux restent propriété intellectuelle du sculpteur (paternité de l'œuvre, aucune transformation ou mutilation de l'œuvre possible). Les sponsors et les villages accueillant les œuvres n'ont aucun droit d'utilisation des sculptures à but commercial sans l'accord préalable de l'artiste. Toutes les œuvres réalisées seront mises à disposition de la communauté de communes Mirecourt-Dompaire qui en sera le garant. L'installation étant en partie à charge de cette dernière (réalisation des socles et pose des œuvres), elle en décidera le lieu de pose, en accord avec l'association Sculpture et cie (organisateur du symposium).

7. Les emplacements de travail
Les sculptures devront être stables. Les sculpteurs veillent à la sécurité de leur entourage.
Nous ne fournissons pas d'échafaudage. Un engin élévateur sera disponible à la demande en cas de besoin.

8. Indemnités
L'association réglera la somme de 1 000,00 Euros par sculpteur à condition que la sculpture soit terminée, présentable et conforme au projet fourni lors de l'inscription (l'organisation représentée par le bureau de l'association Sculpture et cie en sera seul juge).
Mode de versement : chèque ou virement bancaire.

9. Les frais de voyage
De 100 à 500 km = 100,00 Euros
De 501 à 1200 km = 200,00 Euros
+ de 1200 km = 400,00 Euros
Les frais de voyage des éventuels accompagnateurs ne seront pas pris en charge.

10. Logement
Le sculpteur sera logé « chez l'habitant », il y sera accueilli du samedi 24 juillet à partir de 14h au lundi 2 août au matin.
Les frais d'hébergement des éventuels accompagnateurs ne seront pas pris en charge.
Les frais personnels sont à la charge du participant.

11. Repas
L'ensemble des repas seront pris sur le site de la manifestation. Les frais de repas des éventuels accompagnateurs ne seront pas pris en charge.

12. Exposition
Une exposition artistique sera éventuellement organisée, les sculpteurs invités pourront y participer, l'organisation conservera 15% sur le prix des œuvres vendues.

13. L'outillage

Il devra être apporté par l'artiste sélectionné. Durant la nuit les outils seront mis en sécurité dans un atelier.

14. Les matériaux

- bois : Essence à définir, 4 mètres de haut sur environ 0,70m de diamètre. Il est fourni gratuitement par l'organisation. L'organisation fournira du SP95, l'huile de mélange et l'huile de chaîne.

La sculpture terminée devra être de minimum 4m.

Chaque sculpteur doit prévoir des protections adaptées au travail du bois.

- pierre : Grès des Vosges d'environ 2m x 0.50m x 0.50m.

Un compresseur de chantier sera à la disposition des sculpteurs, les sculpteurs sur pierre seront obligatoirement munis de masque et de protections adaptées. L'association mettra aussi à disposition un raccord express au pied de la sculpture, le sculpteur devra se charger de la connectique de son matériel à ce raccord.

Les disqueuses seront autorisées de 9h à 11h les trois 1ers jours de travail.

Les sculptures doivent être travaillées de manière verticale.

-Métal : une benne de métal à recycler sera mis à disposition, la sculpture devra être stable et transportable et sera au minimum de 2.50 m de hauteur.

15. Installation

Les sculptures seront déplacées puis installées après le symposium. La sculpture doit donc être déplaçable.

16. Vernissage

Trois prix seront décernés le samedi 31 juillet pendant le vernissage du symposium : le prix des artistes, le prix des enfants et le prix du public. Ces 3 prix sont honorifiques.

La Communauté de Communes Mirecourt Dompaire
Présidente

Nathalie Babouhot

Association Sculpture et Cie.Org
Président

Dominique Renaud